

Méthot, Marie-Josée (BAPE)

Côte-de-Gaspé

6211-09-200

De : Talbot, Denis**Envoyé :** 20 juillet 2005 11:23**À :** Crochetière, Julie (BAPE)**Objet :** Politique de protection des milieux humides

Suite à notre discussion téléphonique concernant les milieux humides je te soumets les informations qui suivent.

Le ministère de l'Environnement, du Développement durable et des Parcs dévoilera à l'automne une nouvelle politique de protection des milieux humides. Cette politique qui devrait être mise en application au début de 2006 a pour objet principal d'encadrer de façon plus restrictive et plus efficace les interventions ou la construction dans les milieux humides. L'application de cette politique prendra notamment en considération l'état actuel des milieux humides dans les différentes régions du Québec. On ne peut pas présumer à l'heure actuelle des éventuelles modalités d'application qui découleront de la nouvelle politique pour une région donnée comme, par exemple, les secteurs des parcs éoliens de Baie-des-Sables et de l'Anse-à-Valleau.

Denis Talbot

Coordonnateur des projets en énergie

Service des projets en milieu terrestre

Direction des évaluations environnementales

(418) 521-3933, poste 4616